

Braccio, Nadia

De: sylvie robitaille [sylviesante@gmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 12:09
À: Greffe
Objet: Dossier R-3964-2016

À qui de droit,

Personne en charge des plaintes pour garder compteurs mécaniques,

Madame, Monsieur,

En avril 2012, Hydro Québec a installé un compteur communicant.

Je suis devenue très malade: insomnie, nausée, perte de voix, fonte musculaire, fatigue intense, perte de joie de vivre, difficulté d'élocution, perte de mémoire, difficulté de concentration, perte d'équilibre., accouphènes...et plusieurs autres symptômes.

Avant cette installation j'étais en santé et heureuse. Il a fallu que j'aie dormi chez un ami où il n'y avait pas de compteur communicant jusqu'en février 2013, moment où Hydro est venu finalement installer un compteur communicant.

Toutefois, je n'ai jamais vraiment eu un sommeil aussi réparateur qu'autrefois, et une fatigue persiste toujours. Aussi, j'ai des acouphènes, et mon système immunitaire est beaucoup plus faible qu'avant l'installation de ces compteurs électroniques.

Je demande à ce que Hydro Québec me ré-installe un compteur mécanique.

J'ai reçu un diagnostic du Docteur Louis Jacques, qui me considère comme devenue électro-hyper-sensible,

Je vous remercie de votre compréhension, et espère que vous accepterez ma demande, car j'ai besoin de mon énergie pour travailler et demeurer une citoyenne en santé,

Sylvie Robitaille,
158 De Cournoyer
Boucherville